



Le + syndical

Syndicat CFE-CGC
au service de tous les salariés du
Groupe Gfi (cadres et encadrement)
www.fieci-cgc.org/cgcgfi
cgcgfi@free.fr / tél 06 83 09 41 92

N° 156 - 31 Août 2012



Saga GFI / THALES : attention les secousses !

Pas de trêve estivale pour les opérations de croissance externe du Groupe Gfi ! **Le projet d'acquisition de la division BUS de Thales Services** en est la preuve éclatante.

Qu'on en juge :

- **10 juillet 2012** : le CCE de l'UES Gfi prend acte de l'entêtement de la direction qui refuse d'apporter des réponses à nombre de ses questions légitimes sur les volets économiques et sociaux du projet. De ce fait, le CCE est dans l'impossibilité d'émettre un avis sur cette opération très complexe et d'envergure (529 salariés à ce jour et 76M€ de CA annuels). Or la loi impose que le CCE exprime un avis, pour que l'opération puisse se poursuivre et que les salariés de **BUS** et les contrats clients qu'ils exécutent soient transférés à Gfi ! Qu'à cela ne tienne : la direction franchit allègrement la ligne jaune et déclare que...le CCE a rendu un avis défavorable !

Faisant fi de la position des représentants élus des salariés, la direction s'octroie ainsi le droit de poursuivre l'opération !! Un comble !

- **23 juillet 2012** : face à ce passage en force de la direction, le CCE saisit en référé* le TGI (Tribunal de Grande Instance) de Bobigny et demande au juge de bloquer l'opération sous astreinte financière journalière, aussi longtemps que la direction n'aura pas répondu à ses questions pendantes.

- **13 août 2012** : au cours de l'audience**, l'avocat du CCE fait la démonstration de la carence de la direction, tandis que celui de la direction s'escrime, avec force effets de manches, à établir le contraire !

- **27 août 2012** : le juge donne raison à la direction de Gfi et déboute le CCE de ses demandes***!

Pourtant :

- **le CCE n'est-il pas légitime à se montrer** très préoccupé de l'effondrement en quelques mois de l'effectif de la division **BUS** de Thales Services qui passe de 617 à seulement 529 au 30 juin 2012 (près de 100 salariés en moins !) et d'en demander les raisons ?

- **le CCE n'est-il pas légitime à demander** des précisions sur les moyens qui seront déployés par Gfi pour aligner le statut social très élevé des salariés de **BUS** sur celui considérablement moins élevé en vigueur à Gfi et notamment, les mesures de type « serrage de ceinture » qui seront imposées à tous, au premier rang desquelles se profile, parmi d'autres, une pression accrue sur les salaires ?

- **le CCE n'est-il pas légitime à être informé** des aménagements apportés au protocole de vente de **BUS**, par rapport à la version ayant fait l'objet d'une revue par le cabinet ADECO Expertise qu'il a expressément mandaté dans le cadre de l'opération ?

- **le CCE n'est-il pas légitime à demander** des précisions sur le point à fin d'affaires des principaux contrats au forfait apportés par **BUS** face, en particulier, au résultat opérationnel de son activité EIS, qui s'établit à **-4M€** à fin 2011 avec aggravation au 2nd semestre, en grande partie du fait du contrat avec EADS ?

- **le CCE n'est-il pas légitime à mettre en perspective** ce déficit opérationnel de **-4M€** avec le résultat net de seulement +4,9M€ sur 6 mois (cf. communiqué de presse) du Groupe Gfi (9000 salariés) au 1^{er} semestre 2012, soit en extrapolant, +9,8M€ sur l'année entière, et à se montrer très préoccupé par la possibilité que 40% de ce résultat s'évapore, ce qui mettrait en péril l'activité de tous les salariés de Gfi ?

- **le CCE n'est-il pas légitime à s'assurer des dispositions** qui seront prises par Gfi face au risque majeur de l'activation de la clause de benchmark contractuelle et périodique prévue sur l'activité AMS de **BUS** (essentiellement la TMA pour le compte du Groupe THALES, soit 28M€ de CA annuel en 2011) qui pourrait entraîner une déperdition de marge et mettre en risque le business de **BUS** et, par voie de conséquence, le sort des salariés de Gfi ?

10 mois après le lancement du projet, la direction campe sur une position dogmatique en refusant de répondre, parmi d'autres, à ces questions importantes qui concernent tous les salariés !

**Pour la CFE-CGC, une telle attitude est tout simplement
HALLUCINANTE et IRRESPONSABLE !**

L'épilogue de la saga « GFI / THALES » est loin d'être écrit : la CFE-CGC mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour que, avec votre soutien actif, les salariés ne soient pas, une fois de plus, les dindons de la farce.

Pour en savoir plus, consultez aussi le blog de la CFE-CGC de Thalès-Services :

<http://cg-c-thaleservices.blogspot.fr>

***référé** : procédure rapide et simplifiée pour régler une contestation, en cas d'urgence.

****audience du 13 août 2012 au TGI de Bobigny** : une délégation de salariés de BUS était présente dans la salle, ainsi que le représentant syndical CFE-CGC du CCE de l'UES Gfi.

*** **l'ordonnance de référé du TGI de Bobigny est disponible sur notre site :**
<http://www.fieci-cgc.org/cgcgfi>

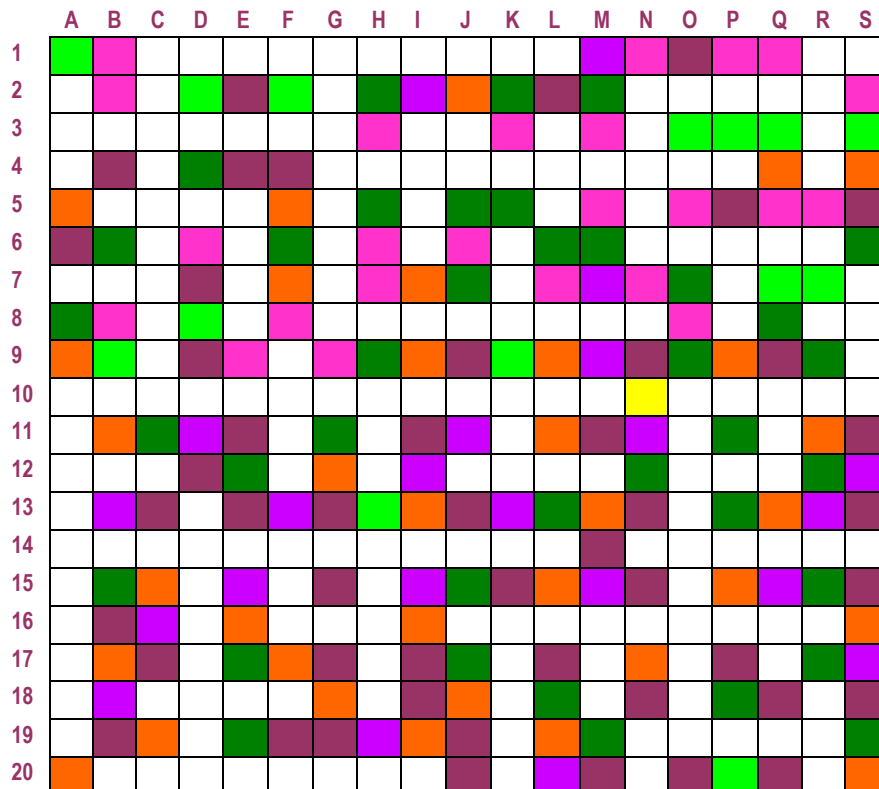
Mots-Croisés spécial « Protection Sociale » :

Si vous avez aimé le **QUIZZ de juillet 2012 pour tester vos connaissances sur Gfi** (cf. notre lettre syndicale n° 155), et si vous nous lisez régulièrement, vous allez certainement résoudre facilement ces **Mots-Croisés sur la protection sociale** !

Branches Santé et Retraite de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite (AGIRC pour les cadres, ARRCO pour tous les salariés), Mutuelle santé complémentaire dans l'entreprise (financement partagé entre les salariés et l'entreprise) et régime de Prévoyance (capitaux décès et maintien de salaire en cas d'arrêt de travail de plus de 3 mois)...**tous ces sujets cruciaux qui concernent tous les salariés et leur famille, sont passés en revue !**

Révisez bien avant la rentrée ! Certains sujets – Mutuelle Santé complémentaire et régime de Prévoyance – seront dans quelques semaines sous les feux des projecteurs à Gfi (cf. notre flash info n°4 du 22 juin 2012) et imposeront une grande vigilance des syndicats pour que, avec votre soutien explicite, un haut niveau de garanties pour tous et un financement équilibré, puissent être maintenus à Gfi pour les années à venir : **la Santé, c'est juste essentiel !**

NB : les solutions des Mots-Croisés seront publiées dans le courant du mois de septembre dans un de nos « flash info » hebdomadaires disponibles dans l'intranet Gfi, rubrique : organisations syndicales ainsi que sur notre site WEB externe : <http://www.fieci-cgc.org/cgcfi>



HORIZONTAL

- 1 Par opposition à individuelle / Obligatoire au-delà de 50 salariés
- 2 Créé en 1961, nationale, mais sans branche
- 3 Quelle responsabilité ! / Agent comptable
- 4 La loi sur la représentativité en donne une nouvelle lecture
- 5 3^{ème} assemblée de la république française
- 6 De visite
- 7 Le temps est compté
- 8 Ce n'est pas trop tôt / représente le personnel
- 10 Union de fédérations / at home
- 12 Appliquée sur les prix / plus souvent appelée « ma caisse » / donne un crédit de 20H
- 14 On en a fait le procès / créés en 1961, départementales devenues régionales
- 16 Un syndicat représentatif peut le désigner / A l'issue je vau plus
- 18 Pas loin du « trou »
- 19 Derrière le trait
- 20 Complémentaire et indispensable

VERTICAL

- A Aide à l'accès aux soins pour les étrangers / le salaire est son assiette
- C Accord
- D Il faut compter avec lui
- E Régalien
- F A construire sans jargonner / comment réfléchir à l'avenir des retraites sans être Théodule
- G Inscrit sur une liste
- H Périodique à l'Ucans / de Schindler
- I Risques professionnels
- J Merci pour l'arbre de Noël
- K Sécurité sociale des champs / Contrepouvoir / Difficile à contenir
- L Pacte de gestion pour la performance
- M Mission de contrôle à la place de la DRASSIF
- N Retraite des Cadres / Territoriale
- O Institution représentant plusieurs syndicats
- P Spécial et indépendant
- Q Caisse de la famille / Constitue le squelette
- R Contenant des articles / Concertation au niveau national
- S Outil précieux pour le RH